



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) - Adhésion de Dijon métropole

L'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) a annoncé début octobre que la ville de Dijon a été désignée lauréate du Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV) 2024 pour la remarquable rénovation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, qui est devenu le nouveau siège mondial des 51 Etats membres de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).

Ce site patrimonial d'exception, un hôtel particulier du 17e siècle propriété de la Ville et inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis plus d'un siècle, a été entièrement réhabilité au terme de 17 mois de travaux au service de la communauté mondiale de la vigne et du vin. Cet espace de près de 2000 m² de surface de plancher, entre cour et jardin, a été modernisé en respectant son cachet architectural originel. Dijon renforce ainsi son rôle de vitrine mondiale du patrimoine viticole, ancrée dans l'histoire des Climats du vignoble de Bourgogne que l'Unesco a inscrits sur la liste du Patrimoine mondial en 2015.

Comme a pu le souligner Jean-François Portarrieu, député de la Haute-Garonne et co-président de l'ANEV, « notre jury a récompensé un projet incarnant parfaitement la mission du PPPV : préserver et valoriser notre patrimoine viticole, tout en lui conférant une dimension internationale et contemporaine ».

Dans le même temps, toujours au titre du Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole, la commune de Marsannay-la-Côte s'est vu décerner un Coup de Cœur inédit du jury pour son projet de Vigne École qui incarne parfaitement les valeurs défendues par l'ANEV : la transmission du patrimoine, l'éducation des jeunes à la culture viticole et la sensibilisation aux pratiques viticoles durables. Ce projet inauguré en 2024 permet aux enfants de suivre le cycle de la vigne tout au long de l'année, depuis la plantation jusqu'à la récolte, sur une parcelle de 2 000 m² plantée en aligoté. Sous la supervision des vignerons du territoire, les élèves peuvent désormais s'initier aux gestes du métier. La commune percevra un fermage en bouteilles, dont une partie en jus de raisin pour que les enfants puissent consommer le fruit de leur travail.

Pour rappel, l'ANEV constitue depuis 25 ans le réseau des élus du vin, dépassant tous clivages politiques et géographiques. Elle regroupe plusieurs centaines d'adhérents, dont une grande majorité de communes et d'intercommunalités viticoles, ainsi qu'une centaine de parlementaires nationaux et européens, des régions et des départements. Associée à de nombreux combats du monde vitivinicole notamment sur la question-clé de la sauvegarde du processus des droits de plantation, l'ANEV est un précieux organe d'échange d'informations entre les territoires sur l'actualité de la filière et se positionne d'une façon plus large encore comme un espace de réflexion sur la place du vin dans notre société.

Parmi les actions qu'elle porte pour valoriser l'esprit d'initiative dans les territoires, elle décerne donc chaque année ce fameux Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole dont le règlement impose à toute collectivité qui souhaite faire acte de candidature d'adhérer à l'ANEV.

C'est pourquoi le présent rapport propose que Dijon métropole, eu égard aux Prix reçus pour deux de ses communes mais aussi au titre de son engagement résolu dans la reconquête de son vignoble et la reconnaissance de son patrimoine viticole, adhère à l'ANEV dès cette année 2024, moyennant le versement d'une cotisation de 1600 euros correspondant aux EPCI de 250 000 à 400 000 habitants.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d' autoriser** Dijon métropole à adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, moyennant le versement d'une cotisation de 1 600 euros correspondant à la strate des EPCI de 250 000 à 400 000 habitants ;
- **d' autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget 2024

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	